

# UNE OFFRE DE LOGEMENT INCLUSIVE

Le droit au logement est constitutionnellement reconnu. Cela nécessite un investissement constant de la ville et de ses partenaires pour mettre en place l'accessibilité des logements neufs et pour permettre à chaque personne vivant avec un handicap de trouver un logement qui réponde à ses besoins spécifiques. Ainsi, l'équipe municipale et tous les acteurs du logement veillent à ce que ces contraintes soient intégrées aux travaux de rénovation ou de construction.

## UNE COLLABORATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES BAILLEURS SOCIAUX

La municipalité a à cœur de proposer une ville où chacun puisse se sentir bien dans son logement et c'est pour cette raison qu'elle travaille en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux qui traitent des opérations de réhabilitation et de rénovation.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un logement adapté, la ville accompagne les demandes d'accession au logement social et priorise les rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite.

Lors de la réhabilitation des quartiers, le service politique de la ville veille à ce que des personnes en situation de handicap fassent partie des groupes de travail pour prendre en compte tous les aspects de l'accessibilité. À ce titre, lors de la réhabilitation du quartier de la Maille 2, les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été placées sur la voirie en concertation avec les habitants qui peuvent en bénéficier et ainsi faciliter leur vie quotidienne.

Pour les demandes de mise en accessibilité des logements sociaux, sur accord préalable du bailleur, le locataire est accompagné par la Fédération Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) pour toutes les démarches et aides financières et techniques. Certains bailleurs sociaux ont établi des conventions spécifiques avec la Carsat qui peut participer financièrement aux travaux.

### En savoir plus

#### **Service logement**

Adresse : Maison des services publics - 4, boulevard Jacques-Minet

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

#### **Agence départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)**

Adresse : place des Baladins

Tél : 04 96 11 12 00

Site internet : [www.adil13.org](http://www.adil13.org)

#### **HandiToit Provence**

Tél : 04 91 26 56 27

Site internet : [www.handitoit.org](http://www.handitoit.org)